

## **CR de la réunion EC sur les futurs statuts de la COMUE expérimentale du 05/04/2022**

De Serge Cohen, et Christel Lutz

Le diaporama est attaché à ce message. Grâce à Christel Lutz je l'ai reçu la veille de la réunion.

Il a également été envoyé par le secrétariat du conseil d'administration quatre heures avant la réunion environ. L'assistance n'est pas très fournie une trentaine de collègues. A la table de présentation

il y a Lukas Rass-Masson (LRM), Vice-Présidence Gouvernance à UT1 et animateur du groupe de travail, Mike Toplis (MT) et

Philippe Basso le représentant du cabinet CMI qui soutient le projet. Jean-Marc Broto est dans l'assistance .

Véréna Poinot et Jean-Luc Rols passent les micros car la session est enregistrée.

Le diaporama est projeté. LRM indique que les piliers de la construction sont posés par les principes fondateurs et le document du projet TIRIS. L'enveloppe financière demandée dans TIRIS n'est pas équivalente à celle d'un idex ou i-site, mais il y a une attente institutionnelle de grande envergure avec mise en cohérence des acteurs du site. Le travail consiste à construire les statuts d'une COMUE expérimentale pour se mettre sur la trajectoire d'une GUR, et ces statuts pourront évoluer par la suite. Il ne cache pas le risque de construire un mille-feuille. Chaque établissement aura ses 6 missions et la plus-value de la COMUE porte sur 3 missions spécifiques :

- Coordination territoriale
- Portage et dvpt de services communs
- mise en œuvre de l'expérimentation pour travailler sur les transformations institutionnelles ce qui est réellement l'enjeu.

Sur le fait que la COMUE expérimentale n'est pas une GUR, il y a une intervention dans la salle ( Mickael Pouzenc, FSU )qui pointe une contradiction entre le fait que l'on ne connaisse pas les conditions

pour devenir une GUR. M. Rass-Masson répond que l'on ne connaît pas toutes les conditions mais suffisamment pour savoir que ce n'est pas faisable tout de suite. Mike complète en rappelant notamment qu'il n'y a actuellement que des IDEX, ICITE qui sont des GUR et rappelle que le statut de GUR a 2 objectifs: être inclus dans les classements de Shangai et répondre aux AAP réservés aux GUR.

LRM explique que les compétences seront exercées par les établissements membres et liste les compétences exercées par la COMUE expé.

Les choix doivent se traduire par des RH et du budget mais chaque établissement garde son dernier mot pour les RH et le budget.

Il faudra convaincre le jury que les arbitrages seront respectés par les établissements membres.

Une question de Marie Pierre Gleize UT3 porte sur les compétences en matière de développement

durable et sociétal, ainsi que l'interdisciplinarité. M. Rass-Masson répond que cela sera pris en compte dans le préambule ( Tiens où est le préambule ? : remarque personnelle) suivi par

une question de Jérôme Monnier INSA qui note que ce projet souhaite réduire la taille du CA et ne voit pas la possibilité de respecter l'identité de chaque établissement. M. Rass-Masson répond que la stratégie globale sera garante de ces identités mais pas uniquement au travers du CA

de la COMUE expérimentale. Cela ne convainc pas M; Monnier. Mme Sylvie Laval UT 1 (FSU) revient

sur la taille du CA qui ne lui paraît pas suffisante. Elle argumente sur le nombre d'étudiants sur le site toulousain qui est très supérieur à celui des établissements présentés dans le benchmark envoyé par P. Raimbault, et indique d'un ratio (membres du CA / nombre étudiants) donnerait un nombre plus important de membres que ce qui est proposé. Elle considère que le CA actuel fonctionne plutôt bien. LRM répond que se comparer à une université fusionnée n'est pas pertinent : on n'a pas besoin de montrer que le système est efficace dans le cadre de la fusion. Se comparer à une université qui ne veut pas être une GUR n'est pas pertinent non plus : si c'est juste pour faire de la coordination, ce n'est pas la peine de s'embêter ! La représentativité peut être assurée par le sénat académique qui va apporter son regard. On peut organiser des réunions au niveau des VP auxquelles participent tous les acteurs : ex les pôles participent à la VP recherche. MT indique que le nombre de personnes n'empêche pas le débat. Il est plus préoccupé par l'assurance d'avoir les compétences et la représentativité dans les différentes instances.

J'interviens pour soutenir l'idée de resserrer le nombre de personnes du CA de l'UFTMIP dans la COMUE expérimentale. Thierry Gayraud (ensemble) indique que selon lui les problèmes de l'UFTMIP proviennent du Conseil des Membres. Le constat est partagé par M. Rass Masson, il concède que le Directoire existe encore dans les statuts de la COMUE expérimentale.

Christel Lutz élu au CA UFTMIP sur la stratégie recherche : est-ce que la COMUE expérimentale sera chargée de répartir le budget de TIRIS ? M. Rass-Masson indique que TIRIS est déjà cadré et Mike Toplis ajoute qu'il y a des dispositifs dans TIRIS pour distribuer l'argent du projet Excellence avec l'executive committee TIRIS par exemple.

Michaël Pouzenc revient sur la question de la taille du CA : il annonce une taille de 24 élus. Est-ce qu'il pourrait y avoir des membres du CA dans le directoire ? M. Rass-Masson rappelle que l'Université de Toulouse aura besoin des établissements membres représentés au directoire, il évoque les vice-présidences.

JL Rols intervient pour rappeler qu'il y aura en plus du CA le COS et le sénat académique, et rappelle que sur la demande du CA actuel, P. Raimbault réunit des GT en amont des conseils pour faciliter les discussions. MT parle d'un VP-CA pour avoir une certaine cohérence ( ? ) Il est suggéré d'écrire dans le règlement intérieur l'obligation de consultations du CA avant de discuter les points en directoires.

Richard Gillet trouve que le CA UFTMIP

fonctionne bien même s'il entérine majoritairement les décisions du conseil des Membres et déplore que cela soit le conseil des membres qui aura le dernier mot sur les statuts. Il propose que les VP participent au directoire. LRM indique que le président peut inviter toute personne nécessaire au fonctionnement du directoire.

Le débat s'engage et la fin du diaporama n'est pas présenté exhaustivement.  
Le circuit ressources humaines est lui présenté.

Matthieu Arlat demande si le directoire aura un droit de veto comme le conseil des membres .  
M. Rass-Masson répond que le veto est conservé sur les RH et le budget mais pas sur les autres décisions.

Il rappelle également qu'un établissement pourra ne pas les respecter même s'il espère le contraire. Il faut encore trouver le processus de vérification à posteriori

Une autre question ( Michaël Pouzenc) est posée sur les membres associés et la demande de Champollion devenir membre fondateur.

M Rass-Masson ne sait pas. Il faut définir des critères. Jean-Noël Félicès demande qui sont les membres fondateurs.

M. Rass-Masson répond en présentant la composition du Directoire dans le Diaporama.

Puis le débat porte sur la composition du CA. La question du suffrage direct est posée par M. Rass-Masson

avec les pour et les contre. Il est suggéré un suffrage direct du Sénat académique et indirect pour le CA.

J'interviens pour demander le suffrage direct afin de renforcer l'identité de l'Université de Toulouse

Je plaide aussi pour que les membres du CNRS, INSERM,...etc soient élus et pas des personnalités extérieures. Une représentante de UT2 (Cécile Fabre) parle de problèmes de calendrier dans la désignation des CA des établissements et

de la COMUE expérimentale. Un membre "Ensemble" du CA de l'UFTMIP (J. Gergaud) plaide en faveur du suffrage

direct. Plusieurs personnes dont Richard Gillet répètent ces arguments. Il revient sur le nombre de conseillers

au CA de la COMUE expérimentale, il plaide pour une trentaine haute qui aurait été évoquée au CA de

l'UFTMIP. La FSU (S. Laval) est contre le suffrage indirect pour éviter un verrouillage, et favorable à la proportionnelle et à la sectorisation.

"Ensemble" est plutôt contre les secteurs d'après Matthieu Arlat. M. Rass-Masson indique que la décision sur

le mode de suffrage sera prise par le Conseil des Membres ce que conteste Matthieu Arlat. M. Rass-Masson est aussi contre la sectorisation.

Rq : la majorité qualifiée reste à définir ..